Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 6 (1870)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL. 15 JANVIER 1870.

6me année. N° 2.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE.—Histoire de la pédagogie (de M. Jules Paroz), suite. — Bulletin de l'exposition scolaire. — Les bibliothèques populaires. — Correspondance jurassienne (l'école bernoise); vaudoise et fribourgeoise. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Anecdotes scolaires.

Voir l'avis important à la dernière page de ce numéro.

Histoire de la pédagogie.

(Suite).

L'étude des temps modernes de la pédagogie commence dans le livre de M. Paroz, par les biographies des Luther et Mélanchton que suivent celles de l'obscur silésien Trotzendorf et du savant recteur strasbourgeois Sturm. Erasme et Reuchlin, ces glorieux amis des humanistes par lesquels nous aurions ouvert la galerie des hommes d'école moderne, sont relégués à l'arrière-plan du moyen-âge. Ils sont tous les deux assez maltraités par l'auteur, qui n'a fait, au reste, que suivre les traces de son

devancier, très peu sympathique à Erasme, mais qui ne l'a cependant pas taxé sans façon de duplicité comme son imitateur. C'est le sort commun aux Modérés de toutes les époques d'être malmenés par les partis extrêmes. Au point de vue strictement pédagogique, Erasme n'est pas apprécié non plus avec équité. C'est cependant à cet homme hors ligne que l'école est redevable de son émancipation du joug de la scholastique. C'est le philosophe littéraire de Rotterdam qui a fait pénétrer le souffle de la Renaissance sous les vénérables arceaux des universités et qui y a introduit un enseignement classique digne de ce nom. Erasme et Reuchlin qui partage la gloire du premier, sont complétement sacrifiés au recteur Sturm de Strasbourg. Mais pendant que le pasteur de Strasbourg se contente de dire : « *Sturm a été l'un » des pédagogues les plus distingués et peut-être le plus distingué de » son siècle.* » M. Paroz renchérit et le proclame tout net *le plus célèbre des pédagogues du 16*^{me} *siècle.*

La biographie de Luther, on le comprend, est traitée avec plus de soin et de complaisance que celle d'Erasme. Elle est toutefois bien loin de donner une idée satisfaisante de la grande influence exercée par le réformateur saxon sur l'éducation publique dans les pays protestants et même par contre-coup dans les pays catholiques. L'un des premiers, le premier peut-être, Luther a proclamé le droit et même imposé aux gouvernements le devoir de rendre l'instruction populaire obligatoire. On regarde aussi généralement Luther comme ayant introduit l'usage de faire des instructions religieuses à la jeunesse et comme ayant composé le premier catéchisme. Ce fait a été relevé entre autres dans un écrit du chanoine Fontaine, le prêtre le plus remarquable que le diocèse de Lausanne ait produit après le père Girard. Le premier catéchisme composé à l'usage de la jeunesse catholique n'a paru que plus tard et eut pour auteur le fameux jésuite Canisius, natif de Nimègue, mais d'origine allemande, mort en odeur de sainteté à Fribourg en 1597. Canisius n'est pas nommé par Fritz et Paroz. La pédagogie des Jésuites fait cependant l'objet de plusieurs pages dans l'ouvrage de ce dernier, dont nous aurions été tenté de louer la largeur d'esprit, s'il ne semblait pas faire le procès à l'esprit humain à propos de la libre pensée qu'on ne peut décidément pas emprisonner dans une boîte en lui disant : tu n'iras pas plus loin. L'opinion que la révolution est entrée dans le monde avec Spinoza

ne se soutient, à notre avis, ni au jugement de l'histoire ni à celui de la philosophie.

Dans ce même chapitre M. Paroz émet sur la discipline des Jésuites à propos de la dénonciation et de la maxime : *La fin sanctifie les moyens*, qu'on prête aux fils de Loyola, des distinctions raffinées et que ne désavouerait pas la Casuistique. Les jugements de l'auteur sur la méthode sont plus fondés. M. Paroz estime avec raison que la méthode d'enseignement des Jésuites est plus propre à former des croyants que des esprits indépendants et des libres penseurs. Il en est cependant sorti beaucoup de leurs colléges et plus d'un Jésuite lui-même a pris rang parmi les philosophes et les idéologues ou ceux qu'on regardait comme tels. Le premier exemple qui se présente à notre esprit est celui de ce Jésuite allemand Spée, qui eut l'intelligence et le courage de combattre la superstition de son siècle et de condamner les procès de sorcellerie au nom de la raison et du christianisme. La nature et les limites de l'esprit philosophique ont rarement été mieux définies que par le Jésuite Guinard, disciple de Descartes, dont on peut lire un remarquable extrait dans la chrestomatie de Vinet. Un des esprits les plus indépendants qu'ait rencontrés l'auteur de ces lignes, était un Jésuite allemand, professeur de droit philosophique au collége de Fribourg et dont les admirables leçons sur le droit naturel, contre le droit divin, contre l'esclavage, et pour la liberté de la presse, excitèrent le courroux de bien des gens et déterminèrent son départ pour Dresde, où il sortit de l'Ordre et mourut peu après. En combattant par les armes spirituelles, les excès de la liberté de penser, gardons-nous d'en condamner ou d'en entraver l'usage. Où en serions-nous aujourd'hui si l'esprit humain était resté captif dans les formules, les traditions et les préjugés des époques ténébreuses qu'ont traversées les peuples ? A. D.

(A suivre).

Le Congrès pédagogique de Turin.

I.

L'Italie en est à son sixième Congrès pédagogique. Après avoir commencé modestement à Milan, les assemblées générales des instituteurs, professeurs et amis de l'éducation populaire, ont tenu successivement leurs assises à Sienne, Florence, Gênes et enfin dans

l'ancienne capitale du royaume de Sardaigne. Le Congrès a duré 8 jours et a réuni plus de 1400 membres venus de toutes les parties de la péninsule. Sur la proposition de M. Sacchi, pédagogue distingué de Milan, et rédacteur de la revue scolaire, *Patria e famiglia*, l'assemblée a élu par acclamation, président général, M. le comte Charles Buoncompagni, l'un des hommes d'Etat qui ont le mieux mérité de l'éducation, non seulement en Piémont mais dans toute l'Italie. M. Sacchi lui-même a été nommé président de section avec M. Bernardi. L'une des principales questions débattues dans le Congrès a été l'instruction obligatoire. Elle a occupé quatre séances et a été résolue en ce sens que la majorité s'est prononcée pour demander au gouvernement une loi qui impose la fréquentation obligatoire dans toutes les communes où existent en pleine activité des écoles publiques élémentaires. L'assemblée a adopté également des propositions tendant à placer le chant et la gymnastique au nombre des objets d'enseignement, à mettre en rapport les écoles et les familles des élèves, à fonder des écoles professionnelles pour les femmes, à répandre les bibliothèques populaires, à réformer l'enseignement technique, à donner une meilleure direction aux associations destinées à encourager l'instruction populaire et agricole, à procurer une meilleure répartition des subsides alloués à cet effet, etc. Une autre décision honore le congrès de Turin; c'est celle par laquelle, en confirmation de ce qui avait été fait au congrès de Florence, cette assemblée demande qu'on mette des entraves à la circulation des estampes et des publications immorales *sans porter atteinte à la liberté de la presse.*

Parmi les propositions individuelles, on remarque celle d'un prêtre vraiment chrétien, M. Farra, qui demande qu'on prenne des mesures en faveur des 6000 sourds-muets que compte selon lui la péninsule.

Une innovation heureuse avait marqué cette année la réunion des instituteurs italiens; c'était l'adjonction d'une exposition scolaire. « En fait de travaux du sexe, de dessins, de machines, de spécimens calligraphiques, (ainsi s'exprime la feuille de Milan, citée plus haut), l'Italie ne le cède à aucune autre contrée de l'Europe; nous le pouvons dire en toute franchise, et après avoir visité l'exposition universelle de Paris. La quantité et la variété des objets étaient telles que le jury dut demander et obtint du congrès, la faculté d'ajourner jus-

qu'à la fin de décembre son jugement sur les ouvrages et les manuscrits envoyés à l'exposition. »

Deux solennités scolaires firent diversion aux séances et procurèrent de vives jouissances aux cœurs sensibles. Ce fut d'abord la distribution de 30 subsides accordés aux instituteurs élémentaires les plus méritants par la Société de l'enseignement de Turin que présidait l'abbé et chevalier Bianchi. La seconde de ces solennités concernait la célébration du centième anniversaire de l'école vétérinaire de cette capitale du Piémont. Une exposition agricole et horticole avait été organisée à cette occasion par le comité agraire.

Pendant toute la durée de la session pédagogique, tous les établissements d'instruction publique, les nombreux musées, les arsenaux, les institutions de charité furent ouvertes aux membres du congrès. Chaque soir, aussi, ils trouvaient des rafraîchissements et les agréments d'une conversation familière dans les splendides appartements du palais Carignan.

Leurs altesses royales le prince de ce nom et la duchesse d'Aoste avaient assisté à l'ouverture de l'exposition ; elles parurent également à la clôture du congrès, et la duchesse d'Aoste prit plaisir à distribuer elle-même les médailles d'or décernées par la Société pédagogique.

A côté du congrès pédagogique, siégeait une autre société nationale, celle de la librairie italienne. Les excellents rapports qui unissent les deux institutions ne peuvent qu'être avantageux au but commun qu'elles se proposent, la diffusion des connaissances.

A ce premier compte-rendu (il sera suivi d'autres), il manquerait quelque chose, si nous n'ajoutions pas avec la Revue *Patria e famiglia* de Milan, que la SAVANTE ALLEMAGNE et la LIBRE HELVÉTIE étaient représentées au congrès. La feuille de Milan ne nous dit pas par qui la Suisse était représentée. Mais un autre journal, *l'Ami delle scuole popolari*, cite comme délégué de notre pays, M. Malau (Malan), instituteur à Neuchâtel. M. Malan était porteur d'une lettre du Comité directeur, qui se terminait par ces mots : *Vive la fédération des instituteurs du royaume d'Italie*. Il avait été question d'envoyer à Turin une délégation du Comité central de la Société romande ; il est fâcheux que ce dessein n'ait pu se réaliser. L'année prochaine, le congrès italien se réunissant à Naples, il sera plus difficile, pour ne pas dire impossible d'opérer ce voyage utile et un rapprochement d'autant plus désirable qu'on a beaucoup parlé de relations et même d'une société internationale.

A. D.

Bulletin de l'exposition scolaire.

Les membres de la grande commission de l'exposition scolaire, habitant Neuchâtel, ont été réunis, jeudi 9 courant, au nouveau collége. M. H. Jacot a fait un résumé oral des démarches qui ont été tentées auprès des gouvernements de la Suisse romande. Il résulte de cet exposé que les directions de l'instruction publique de Neuchâtel, Vaud et Fribourg ont donné leur complète approbation au règlement spécial qui leur a été soumis. M. le Directeur Kummer, de Berne, quoiqu'opposé, en principe, aux expositions de travaux des élèves, s'est montré favorable en ce qui concerne le matériel d'école et les moyens de perfectionnement. Quant à Genève, les démarches officielles ne sont pas encore terminées, mais nous savons déjà que les membres du corps enseignant de tous les degrés se montrent très sympathiques à l'œuvre. Nous remercions chaleureusement nos collègues, membres de la société pédagogique, qui ont bien voulu prendre en mains la question de l'exposition, et nous osons espérer que Genève, qui a tant de ressources intellectuelles et artistiques, sera dignement représentée à Neuchâtel l'année prochaine.

La commission s'est ensuite occupée de la nomination de spécialistes pour chaque groupe d'objets qui peuvent figurer à l'exposition scolaire, tout en laissant à ces messieurs le soin de s'adjoindre les personnes qui leur conviendraient pour former autant de sous-commissions.

Voici cette répartition du travail :

Dessin artistique : M. Grisel, professeur.
Dessin mathématique : M. Ladame, professeur.
Modelage : M. Landry, professeur.
Cartographie : M. de Mandrot.
Calligraphie : M. L. Favre, professeur.
Sciences naturelles : M. Louis Coulon.
Géométrie : M. Isely, professeur.
Langues : M. Wittnauer, ministre.
Collections d'objets historiques : M. Daguet, professeur.
Horlogerie : M. A. Robert.
Librairie : M. Bonhôte.
Matériel d'école : M. le Dr Guillaume.
Moyens de perfectionnement : M. Borel-Favre, directeur.

M. le Directeur Petitpierre est chargé de constituer les comités de dames pour les ouvrages du sexe.

Le Comité directeur.

Les bibliothèques populaires.

On entend souvent dire : nous voudrions former une bibliothèque populaire; mais nous ne savons pas nous y prendre ni quels livres choisir. Il s'est formé à Paris, sous le beau nom de Franklin, une société qui publie des catalogues, expédie des livres et donne des conseils à ceux qui lui en demandent. Pour le prix de 50 fr., on peut avoir une petite bibliothèque de 43 ouvrages; une seconde plus générale, de 89 ouvrages formant 105 volumes pour le prix de 100 fr.; une troisième série d'ouvrages propres à remplacer les ouvrages qu'on croirait devoir préférer ou substituer à d'autres ; quatrièmement une bibliothèque agricole de 50 fr. Voici les noms de quelques ouvrages :

Silvio Pellico. Devoirs des hommes, 55 cent.
Franklin. Essais de Morale, 80 cent.
Mignet. Vie de Franklin, 1 fr.
Macé. La bouchée de pain, fr. 2»10.
Bernardin de Saint-Pierre. Paul et Virginie, 75 cent.
Jules Simon. Le Devoir, fr. 2»50.
Wolowski. La Monnaie, 30 cent.
Passy. L'Industrie humaine, 20 cent.
Lamartine. Homère et Socrate, 70 cent.
Lamartine. Jacquart, 70 cent.
Silvio Pellico. Mes prisons, fr. 1»50.
Gresset. Vert-Vert et le Méchant, 20 cent.
Souvestre. Confessions d'un ouvrier, 70 cent.

Ce ne sont là que des exemples, et comme nous l'avons dit : on peut prendre d'autres livres à la place de ceux qui ne plaisent pas; car ils ne sont pas tous également agréables ou utiles à la jeunesse, ni tous également propres à tous les âges.

Correspondance.

L'école bernoise (suite).

b) QUESTION DU SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE POUR LES INSTITUTEURS ET DE SON ORGANISATION (traitée en 1868).

Le rapporteur, M. Stæmpfli, président de la banque fédérale, donne une idée générale des opinions des 30 synodes de cercle du canton. Il expose que 24 synodes de cercles répondent affirmativement à la question de savoir si l'instituteur doit recevoir l'instruction militaire; que 21 synodes demandent que l'instituteur donne cette instruction et, tandis que 9 se prononcent sans réserve pour qu'il fasse du service actif, d'autres recommandent ce service avec des réserves.

Le rapporteur démontre ensuite que si l'on veut que le peuple soit en

état de défendre son indépendance, il faut l'y préparer dès la jeunesse, et mettre l'école en harmonie avec la constitution militaire pour combler la lacune qui existe entre la 16me et la 20me année et combattre l'indiscipline qui se produit à cet âge.

Quant à la question de savoir quelle instruction militaire l'instituteur doit recevoir, on désire d'une part qu'il reçoive à l'école normale des leçons pratiques de gymnastique et d'exercices militaires,et d'autre part qu'il lui soit donné une instruction théorique à peu près semblable à celle que reçoivent les aspirants-officiers. A cet effet le maître de gymnastique de l'école normale devrait avoir suivi un cours d'officiers.

En ce qui concerne la question du service actif de l'instituteur, le rapporteur la résout affirmativement, alléguant que le corps enseignant ne peut être une classe privilégiée et qu'il doit être à même de donner les éléments de l'instruction militaire à l'école populaire. Selon lui les instituteurs doivent moins apporter à l'armée un contingent numérique qu'un renfort d'esprit et d'intelligence; il pense que le synode doit à sa dignité de résoudre la question affirmativement et de faire ce sacrifice à la patrie.

Abordant le côté pratique de cette innovation, il estime qu'il faut y arriver par une transition graduelle, ainsi qu'on le verra dans ses conclusions que nous reproduisons textuellement :

1° L'école populaire servira aussi d'école préparatoire aux instructions militaires. Il faut dans ce but :

a) Introduire la gymnastique comme branche obligatoire en s'attachant aux marches et aux évolutions.

b) Etendre le cours d'instruction civique à la loi militaire, ainsi qu'aux branches les plus essentielles de notre organisation militaire.

c) Réintroduire les cours de perfectionnement qui existaient autrefois pour les jeunes gens de 16 à 17 ans.

2° Pour que l'instituteur puisse accomplir sa tâche et tenir la place qui lui est assignée par notre état militaire, on pourrait :

a) Réintroduire l'instruction militaire à l'école normale ;

b) Incorporer les instituteurs dans l'armée, à l'instar des autres citoyens, après leur sortie de l'école normale.

3° Les instituteurs en fonctions qui n'ont pas atteint l'âge qui dispense du service dans la réserve, seront appelés à des cours spéciaux de gymnastique et d'instruction militaire, afin d'être mis à même d'enseigner ces branches à l'école. On n'incorporera dans l'armée que ceux qui n'ont pas encore atteint leur 25me année.

4° L'enseignement de la gymnastique et les exercices militaires dispensent du paiement de la taxe militaire.

5° Il sera présenté au Conseil-Exécutif et au Grand-Conseil, par l'organe de la Direction de l'éducation, une pétition motivée dans le sens de ces propositions.

Tous ces articles ont été votés par le synode scolaire cantonal, à une grande majorité, le 30 octobre 1868. FRICHE.

(*A suivre*).

Lausanne, le 26 décembre 1869

Monsieur le rédacteur,

L'*Éducateur* du 15 décembre dernier publie deux lettres, auxquelles je vous demande la permission de répondre quelques lignes.

Au sujet de la première je partage entièrement votre manière de voir sur l'inopportunité d'une application actuelle d'une réforme orthographique encore à l'étude, et dont le dernier projet, élaboré par le comité central, est en ce moment même soumis à l'examen de deux sections de l'Institut genevois. Vos lecteurs se souviennent peut-être d'un appel adressé, vers la fin de l'année dernière, au corps pédagogique des cantons romands, en vue d'une étude de la question néographique. Cet appel, renouvelé au printemps de 1869, a fait arriver dans les mains du comité central de Lausanne plusieurs rapports manuscrits et imprimés, de la part des instituteurs de trois cantons et de deux membres de l'Institut genevois. M. Firmin Didot a bien voulu aussi lui adresser plusieurs communications et plusieurs observations critiques sur divers points litigieux. C'est en mettant en présence tous ces documents et toutes ces opinions venues de sources très différentes, que le comité central a rédigé son *dernier projet* qu'il a transmis à l'Institut genevois il y a quelques semaines. La section des sciences morales et politiques l'a discuté dans sa séance du 6 décembre et l'a renvoyé à la section de littérature, qui avait été nantie la première de la question, en la priant, comme elle l'avait du reste déjà fait, de réunir les deux sections lorsque le sujet serait mis de nouveau à l'ordre du jour. On peut espérer que le talent de MM. Olivet, Amiel, Rollandey et des autres amis de la néographie, feront triompher la bonne cause. Mais quel que doive être le résultat de ce nouvel examen (car l'Institut genevois s'occupe de cette question depuis plusieurs années), il est évident que la mise en pratique d'un projet quelconque est une tentative prématurée et même inopportune. Comme cette décision ne doit pas se faire longtemps attendre, nous engageons les néographes impatients à suspendre leurs publications en nouvelle orthographe encore pendant quelques semaines. Le comité central comprend très bien leur impatience, puisqu'il la partage. Mais les néographes dont nous parlons comprendront aussi, nous n'en doutons pas, les motifs de cette recommandation.

Quant à M. Jules Sandoz, les réflexions que lui inspire la plaquette de Simon Moinet sembleraient indiquer qu'il est à bout d'arguments à l'endroit de la *néographie*, puisqu'il concentre tous ses anathèmes sur la *phonographie*. Si cette supposition était

fondée, M. Sandoz ne serait pas le premier défenseur de la routine orthographique qui ait cherché des armes dans ce déplacement de la question. Le comité central a déjà protesté et proteste encore contre cette *confusion* intentionnelle ou involontaire, et il répète ici ce qu'il a dit et expliqué dans sa brochure de 1868, savoir qu'il s'est mis d'accord avec M. Didot, avec plusieurs membres du corps enseignant et de l'Institut genevois, pour travailler, non à une *révolution par la phonographie*, mais à une *évolution par la néographie*. Voilà ce que le comité tient à faire savoir à ceux qui pourraient se laisser prendre au piége et à ceux qui pensent, avec les amis du progrès, que l'orthographe est faite pour l'homme, et non l'homme pour l'orthographe.

Ed. Raoux,
président de la Société néographique.

Lausanne, le 21 décembre 1869.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro du 15 courant vous mentionnez comme le fruit d'une *heureuse initiative* les cours que la Société industrielle et commerciale fait donner cet hiver aux ouvriers et apprentis. Ces cours ne sont point une nouveauté, vu que l'heureuse initiative remonte déjà à l'année 1859. Ces cours, institués par notre Société à titre d'essai, ont produit d'heureux résultats et ont pris chaque année des développements nouveaux. Les cours de cette année, dont vous ne donnez qu'une énumération incomplète, sont les suivants : français, allemand, arithmétique, comptabilité commerciale, modelage, dessin de constructions, géographie commerciale et instruction civique. Ces cours sont donnés gratuitement par des professeurs membres ou non de la Société, et leur fréquentation est entièrement gratuite pour les élèves.

Ce qui est réellement une innovation, ce sont des cours du même genre que nous avons commencé à faire donner dès l'entrée de cet hiver aux jeunes filles. Il est bon d'ajouter que, grâce à une subvention que nous accorde l'Etat, nous pouvons chaque année accorder quelques récompenses aux élèves qui se sont distingués dans les cours par leur zèle et leurs progrès.

H. Mignot-Delessert,
membre de la commission des études de la Société industrielle et commerciale de Lausanne.

Je pense que vous n'ignorez pas que les travaux de nos élèves ont occupé une place honorable à l'exposition scolaire de l'année dernière.

Des bords du lac, 24 décembre.

Le 19 novembre nous étions réunis en conférence à Chiètres. Trois districts étaient représentés : Morat, Laupen et Cerlier. Malgré le mauvais temps, 30 instituteurs et institutrices assistaient à la séance, honorée aussi de la présence de plusieurs pasteurs. Un sujet intéressant était à l'ordre du jour : la lecture d'une notice sur le P. Girard, par M. Luthi, instituteur à Courtepin. Cette lecture a pris une bonne partie de la séance et a donné lieu à une discussion. M. le pasteur Ochsenbein trouve que l'aperçu de M. Luthi sur la philosophie de Kant prend trop de place dans cette notice. Il a critiqué aussi certaines assertions relatives aux Jésuites. La lecture de M. Luthi a été suivie de celle d'un aperçu de M. Kuenzi, instituteur à Morat, sur l'éducation chez les peuples de l'antiquité. Notre réunion intercantonale a si bien réussi qu'on a décidé de la renouveler. On a décidé d'y inviter aussi les instituteurs du district d'Aarberg.

Le 2 novembre nous avons eu une réunion plus importante au sujet de la loi scolaire. Cette loi ne nous va absolument pas et nous avons demandé une loi spéciale pour la partie réformée du canton. Nous avons été peinés de voir qu'à la conférence cantonale de Bulle quelques-uns de nos inspecteurs se contentaient du minimum de fr. 500 pour les instituteurs. Quoique la vie soit moins chère dans notre canton que dans d'autres, il est évident que ce chiffre est trop inférieur à la position que doit occuper un régent. J'aurais beaucoup de choses à vous dire sur la marche des écoles et de l'école normale. Mais je me borne à ces lignes pour le moment.

P. S. On publie en ce moment à Berlin les œuvres complètes de Pestalozzi. Ne pourrait-on pas en faire autant pour le père Girard ? Plusieurs de ses écrits n'ont pas vu le jour. D'autres, quoique imprimés, sont devenus rares ou se trouvent disséminés dans d'autres recueils.

La lettre qu'on vient de lire donne lieu de notre part aux observations suivantes :

« Quoique admirateur du grand philosophe de Kœnisberg, le père Girard ne peut pas être présenté comme un disciple pur et simple de sa doctrine, sur laquelle il s'est expliqué à diverses reprises et dont il a donné un résumé critique dans ses souvenirs ; voir l'*Émulation*, revue littéraire paraissant à Fribourg (année 1852). Quant à une publication des œuvres complètes du père Girard, elle n'est guère réalisable que pour les écrits publiés en langues française et allemande et dont une partie auraient encore de l'actualité. Le plus grand nombre de ses travaux est en latin. Une édition de Pestalozzi est aisée à faire en Allemagne et trouve un public tout préparé à la recevoir. Une édition des écrits du Père Girard trouverait plus de difficultés dans notre Suisse romande et aurait besoin du patronage d'une société en état de fournir ou de réunir les fonds nécessaires. Cette question pourrait faire l'objet d'un examen intéressant à la grande réunion de la société de la Suisse française qui aura lieu cet été à Neuchâtel. »

Partie pratique.

De la lecture et de la déclamation.

Après avoir entendu Mme Ernst interpréter avec tant d'âme et de talent les meilleurs morceaux de nos poètes et de nos écrivains les plus renommés, n'y a-t-il pas quelques-uns de nos lecteurs qui, comme nous, se soient écriés avec un enthousiasme mêlé d'un peu de dépit : « Que n'en puis-je faire autant !... »

Mais il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe.... Consolons-nous.

Pour réussir dans l'art de la lecture comme dans celui de la récitation et de la déclamation, il faut, en premier lieu, posséder des qualités et des aptitudes innées : un goût fortement prononcé pour ce genre d'exercice et un organe souple et sonore sont de première nécessité. Le goût est naturel; et quant à l'organe on peut le façonner à volonté : témoin le prince des orateurs, Démosthènes, qui, à force de travail, arriva à corriger ou plutôt à réformer complètement l'œuvre de la nature.

Le milieu dans lequel on vit exerce aussi une grande influence sur l'art de la parole : il est incontestable que celui qui a le bonheur d'habiter une ville où l'on parle toujours le français le plus correct avec la prononciation la plus pure, aura de grands avantages sur le provincial ou le villageois. Ajoutons, en outre, que, dans les grandes villes, le théâtre offre aux amateurs de la déclamation une ressource que l'on ne trouve pas ailleurs.

Pour nous, Suisses romands, à part quelques bonnes fortunes comme celle que nous avons eue récemment et qui sont, du reste, assez rares, nous ne pouvons consulter, pour apprendre les lois de la lecture, que les ouvrages publiés sur la matière. Il est vrai que ces ouvrages ne manquent pas, mais ont-ils tous une véritable valeur?... Nous ne voulons pas résoudre cette question, mais nous nous permettrons de recommander chaleureusement, à tous les amateurs, un de ces ouvrages, *L'art de bien lire*, par Auguste Humbert, que nous avons étudié avec le plus vif intérêt et le plus grand plaisir. Et, pour en montrer le côté pratique, nous en détachons la page suivante :

« Le *clavier vocal* possède trois octaves principaux. Chacun de ces octaves a son ton particulier qui lui est propre ; il possède en plus des modulations que l'on peut nommer générales et qui se reproduisent indistinctement dans ces trois divisions. Ces octaves sont : le moyen, voix naturelle de la personne qui lit ou qui parle ; le *grave* dont les notes sont au-dessous du précédent; l'*aigu*, dont les notes sont au-dessus. Un exemple fera saisir ces différentes nuances.

Un enfant parle naturellement ; sous l'empire d'une absolue placidité d'esprit, il se sert de sa voix moyenne ; veut-il faire peur à l'un de ses camarades, il grossis sa voix et lui donne les tons graves. S'il essaye, au contraire, de faire, comme l'on dit, le gentil, le câlin, il prend les tons aigus, incisifs.

Le lecteur et l'orateur se servent communément de l'octave moyen. Ils n'emploient les deux autres octaves que pour exprimer les divers sentiments qui les surexcitent, et encore pour désigner à l'attention de l'auditeur les personnages qu'ils mettent en scène et au nom desquels ils parlent ou lisent.

Ainsi, en ne se préoccupant que de ces trois grandes nuances vocales, voici comme il faut lire la fable, *le Loup et l'Agneau*.

Voix moyenne.

Un agneau se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure.
Un loup survient à jeun, qui cherchait aventure
Et que la faim en ces lieux attirait.

Voix grave.

Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?

Voix moyenne.

Dit cet animal plein de rage.

Voix grave.

Tu seras châtié de ta témérité.

Voix aiguë.

Sire,

Voix moyenne.

Répond l'agneau.

Voix aiguë.

Que votre Majesté
Ne se mette point en colère
Mais plutôt qu'elle considère
Que je me vas désaltérant
Dans le courant
Plus de vingt pas au-dessous d'elle,
Et que, par conséquent, en aucune façon,
Je ne puis troubler sa boisson.

Voix grave.

Tu la troubles !

Voix moyenne.

Reprit cette bête cruelle :

Voix grave.

Et je sais que de moi tu médis l'an passé.

Voix aiguë.

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ?

Voix moyenne.

Reprit l'agneau ;

Voix aiguë.

Je tète encor ma mère.

Voix grave.

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

Voix aigue.

Je n'en ai point.

Voix grave.

C'est donc quelqu'un des tiens.
Car vous ne m'épargnez guère,
Vous, vos bergers et vos chiens.
On me l'a dit ; il faut que je me venge.

Voix moyenne.
Là-dessus au fond des forêts
Le loup l'emporte, et puis le mange,
Sans autre forme de procès.

A. B.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

Vaud. — Lundi 6 novembre, par un temps splendide, a eu lieu l'inauguration du collége d'Aigle, en présence d'un public nombreux et de délégués du Conseil d'Etat et de l'Instruction publique. Plusieurs discours ont été prononcés, entre autres par M. Ruchonnet, Directeur de l'Education et M. Cérésole, aussi Conseiller d'Etat ; une Cantate de M. de Senger, paroles de M. Durand a été exécutée par un chœur d'hommes qu'accompagnait la musique-fanfare de la localité. On a chanté des vers d'Oyex, le Chansonnier national, lu des poésies de circonstance, (entre autres une ballade de M. le pasteur Chavannes) et porté de nombreux toasts. C'était une vraie fête populaire et un festival de l'esprit.

— M. Maillard, maître de langue française aux Ecoles normales, vient de publier un nouveau volume de 400 pages, intitulé : *Les Filles du Notaire ou les tribulations à l'étranger*. Nous n'avons pas lu ce volume. Mais le *Messager des Alpes* auquel nous empruntons plusieurs lignes dans ce numéro, nous dit que c'est un récit émouvant des misères auxquelles sont exposées les jeunes villageoises, qui entraînées par le désir de voir, l'humeur inquiète et le dédain des occupations domestiques, s'en vont chercher comme institutrices ou bonnes une position trompeuse qui les dégoûte de la vie simple de leurs familles sans leur assurer les avantages auxquelles elles aspirent.

— M. Borgeaud ayant donné pour raison de santé sa démission des fonctions de Directeur de l'école industrielle pour se borner à celles de professeur, a été remplacé par M. Samuel Cuénoud, l'habile et consciencieux rapporteur de l'exposition scolaire de Lausanne.

Belgique. — Dans la séance du 8 novembre dernier, M. Godefrey, membre du conseil communal de Bruxelles propose de diminuer de 20000 fr. le budget des fêtes, pour augmenter le traitement des instituteurs et des institutrices de la capitale. Cette proposition a été rejetée par 15 voix contre 9. La société pédagogique et fraternelle a témoigné sa reconnaissance aux 9 conseillers qui ont défendu la cause de l'enseignement en cherchant à améliorer la position de ses représentants.

— Le *Progrès* de Bruxelles annonce en tête de ses colonnes et dans un premier article encadré de noir, la mort de M. Alexandre Gendebien, né à Mons en 1789, et l'un des hommes d'Etat qui ont le plus contribué à la fondation de l'indépendance nationale de ce pays. « L'histoire impartiale, dit le *Progrès*, le rangera parmi les plus ardents, les plus éclairés, les plus purs de l'assemblée qui fit le succès et l'honneur de notre résurrection en 1831. »

NEUCHATEL. — Un officier supérieur d'artillerie, M. le lieutenant-colonel de Perrot, vient de publier chez Attinger une brochure intitulée : *L'armée suisse et le projet d'organisation militaire fédérale* (70 pages in-8°).

En se plaçant au point de vue exclusivement militaire, M. de Perrot condamne l'introduction projetée de l'art de la guerre dans les écoles comme étant sans utilité réelle pour l'armée et complètement insuffisante en ce qui concerne l'instruction des instituteurs-soldats. Si la place le permet, nous extrairons volontiers les passages les plus saillants de cet écrit marqué au coin de l'expérience et de la logique.

ANECDOTE SCOLAIRE.

— Le roi de Danemark, Frédéric VI, (mort en 1869), visitait une école de la campagne dans le Jutland. L'école lui paraissait bonne, il se mit à faire des questions aux élèves et leur fit entr'autres cette question ci : quels grands rois a eu le Danemark. Quelques élèves répondirent : Gorm l'ancien, Kanut le Grand, Waldemar le Grand, Christian IV. Un autre élève soufflé par l'instituteur se hasarda à dire : Frédéric VI. — Qu'a fait de remarquable ce monarque? demanda le roi. L'enfant abasourdi ne savait que répondre et finit par dire : je n'en sais rien. — Ni moi non plus, fit le roi en souriant.—Ce prince si modeste a cependant été plus utile à son pays que bien d'autres. Il a été un grand promoteur de l'instruction publique, des arts, de l'agriculture et des sciences dans ses Etats.

Le rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

Suisse littéraire artistique et industrielle.

(Voir l'annonce des précédents numéros).

Les abonnés nouveaux peuvent demander, comme *prime*, le volume de 1867. Adresser au plus tôt les demandes au bureau du Journal.

Pour paraitre très prochainement :

Recueil de problèmes de calcul de tête et d'arithmétique, par Samuel Blanc, 2me édition, revue avec soin et considérablement augmentée, prix fr. 1»20.

NOTA. *Les exemplaires demandés pourront être servis dans la quinzaine.*

S'adresser à la librairie BLANC, IMER ET LEBET, à Lausanne.

Il paraîtra au commencement de février :

Vingt chants pour les écoles.

DIXIÈME RECUEIL.

publié par **L. Neiss,** instituteur, à Payerne.

Le Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud, autorise l'introduction de ce recueil dans les écoles primaires du canton.

En vente, chez l'auteur, à 30 centimes l'exemplaire.

Remise : trois exemplaires par douzaine à ceux qui s'adressent à lui directement, lettres affranchies.

Tous les envois seront faits en remboursement, à moins d'un arrangement différent. — Les recueils précédents sont épuisés, sauf le neuvième.

EN VENTE DÈS LE 15 JANVIER.

Recueil de problèmes d'arithmétique, par F. Maillard, instituteur aux écoles normales de Lausanne.

Ce recueil, imprimé avec soin en caractères neufs, renferme 1228 questions, et forme un volume in-12, de 122 pages. — Prix cartonné : fr. 1»25.

Adresser les demandes franco à l'éditeur, H. Mignot, à Lausanne.

Pour le canton de Neuchâtel et le Jura bernois, à la librairie S. Delachaux, à Neuchâtel.

AVIS IMPORTANT

Ensuite de l'avis qui a été publié dans le numéro du 1er janvier, nous considérons comme abonnés tous ceux qui n'ont pas refusé le dit numéro, et nous les prévenons que, pour l'établissement de nos comptes et la fixation définitive du tirage, nous prendrons en remboursement le prix de fr. 5 à partir de ce jour. Nous espérons qu'il sera fait bon accueil à nos mandats, et nous prions instamment tous ceux de nos lecteurs, anciens et nouveaux, qui décidément ne seraient pas disposés à s'abonner pour cette année à l'EDUCATEUR, de retourner immédiatement ce présent numéro plutôt que de refuser le remboursement. Ceci en évitation de travail et de frais de port. — Afin de faciliter autant que possible le paiement du prix du journal, nous avisons nos abonnés que, s'il entrait dans les convenances de quelques-uns d'entre eux de ne s'acquitter que plus tard (fin mars, par exemple), ils n'ont qu'à en faire la demande à M. Villommet, gérant à Neuchâtel.

La prime promise aux nouveaux abonnés leur sera envoyée tôt après la prise en remboursement.

LE COMITÉ DIRECTEUR.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace.

Les lettres et les envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra 2 exemplaires.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Villommet, gérant de* l'EDUCATEUR, à *Neuchâtel*, et tout ce qui regarde la *rédaction,* y compris les journaux d'échange, à M. le *professeur Daguet*, à *Neuchâtel.*

NEUCHATEL. — IMPRIMERIE G. GUILLAUME FILS.